



# L'ÉDITO du MAIRE

*Chères Jolimessines, chers Jolimessins,*

Au nom de l'équipe municipale, du personnel communal et des membres du CCAS, je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2023.

Une recette du bonheur est de savoir apprécier chaque bon petit moment du quotidien : le sourire d'un enfant, d'un voisin ou d'un promeneur au détour d'un chemin, le chant d'un oiseau, un rayon de soleil à travers un branchage...

Dans cet éditto, je ne vais pas retracer le bilan de l'année 2022. Il est détaillé dans les pages qui suivent par chaque adjoint et chaque association. Un grand merci à toutes et à tous pour vos engagements au service de Jolimetz. Grâce à toutes vos actions, Jolimetz en pays de Mormal est un village attractif où il fait bon vivre.

Je vais maintenant vous présenter les projets phares qui marqueront notre deuxième moitié de mandat.

**1- Projet transition énergétique** : un projet ambitieux qui diminuera les charges de fonctionnement de la commune et améliorera la qualité de la vie scolaire et associative.

- Les travaux consistent en l'isolation des bâtiments – la construction d'une chaufferie (bois déchiqueté) pour 4 bâtiments ;
- L'extension de la maison du temps libre par une construction « bois – paille » de 80m<sup>2</sup> – usage : garderie – vie associative (l'Harmonie en particulier) ;
- L'appel d'offre est en cours de négociation ;
- Le démarrage des travaux prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour une durée d'un an. Le coût de ces travaux s'élève à 1 100 000 euros HT subventionné à environ 70% par : l'Etat, la Région, le Département du Nord et la Communauté de communes du pays de Mormal.

**2- Projet de la maison du sabotier** : autre projet phare, la restauration de cette longère valorisera le patrimoine communal et favorisera le développement associatif.

- Le démarrage des travaux de gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiseries, carrelage et la toiture en chaume) est programmé à partir de mars 2023 pour une durée de 6 mois. Le montant des travaux est de 390 000 euros HT, subventionné à 80% par : la Région, le Département du Nord, la Communauté de Communes du Pays de Mormal et vos dons en lien avec la fondation du patrimoine.
- Sa vocation : Bibliothèque ; vie associative ; salle sur les métiers du bois en lien avec la forêt.

**3- Etat d'avancement du projet de béguinage au centre du village :**

- Le bail emphytéotique de 99 ans avec la Foncière Chênelet est signé ;
- À ce jour, le levé topographique et le bornage du terrain sont réalisés ;
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est à désigner pour la réalisation de **4 T2 et de 4 T3** ;

Nous avons l'espoir que ces travaux débiteront en 2024.

Vous pouvez le constater, nous tenons, sans augmentation des impôts communaux, à respecter notre plan d'action dans un contexte économique difficile. Pour le bien vivre ensemble à Jolimetz, il nous appartient d'être ambitieux tout en maîtrisant au mieux nos finances.

Je terminerai cet éditto en remerciant le personnel communal pour son professionnalisme et son engagement quotidien au service de tous les Jolimessins.

*Bonne lecture...*

## MISE A L'HONNEUR

**Joë Christophe nommé dans la catégorie “révélation, soliste instrumental ” des Victoires de la musique classique 2023 : le 1<sup>er</sup> mars à DIJON.**



Originaire de Jolimetz, âgé de 28 ans, Joë Christophe commence l'apprentissage de la clarinette à l'âge de sept ans dans l'école de musique gratuite de Jolimetz, avec Adrien Delattre, grâce à l'harmonie municipale qui lui prête son premier instrument.

Après s'être perfectionné à Valenciennes et à Paris auprès de Caroline Delmotte et Olivier Derbesse, il rentre en 2015 au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris et y termine ses études sous les conseils avisés de Philippe Berrod, clarinettiste soliste à l'Orchestre de Paris, et de son collègue Arnaud Leroy.

Lauréat du Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes 2017, de la Fondation Safran pour la musique 2018 et du CLUJ International Music Compétition 2019 en Roumanie, Joë obtient le 1<sup>er</sup> Prix ainsi que 6 prix spéciaux à l'ARD International Music Compétition de Munich en 2019, lançant définitivement sa carrière d'interprète.

Il termine ses études au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris l'année suivante, avec les plus hautes distinctions, dans la classe de Philippe Berrod et Arnaud Leroy.

Son parcours l'amène à se produire dans de prestigieuses salles de concert à travers l'Europe. Il est invité à se produire en soliste avec des orchestres renommés. Il rejoint également de nombreux festivals en tant que musicien chambriste. Mis à l'honneur dans l'émission Stars von Morgen présentée par Rolando Villazón en 2020, Joë Christophe participe en 2021 au prestigieux programme Debüt im Deutschlandfunk Kultur à Berlin.

Son premier disque “Idylle”, qu'il enregistre avec le pianiste Vincent Mussat et le label allemand Genuin Classics, explore les belles couleurs, les sentiments profonds et les traits d'humour propres aux répertoires français et anglais pour clarinette et piano.

Parallèlement à son parcours de musicien classique, Joë se passionne pour la diversité des genres musicaux et apparaît régulièrement dans le célèbre ensemble de musique traditionnelle Sirba Octet. Il est membre du Saxback Ensemble, flamboyant sextuor à vents à la formation inédite.

---

**A JOLIMETZ nous avons un petit prodige Vice-Champion de France de horse-ball.**



À 9 ans, Jules Jadas fait partie de l'équipe de Horse-Ball de Vendegies au Bois (L'écurie du peuplier). Il a obtenu la médaille d'argent dans sa discipline.

Après une année de championnat régional son équipe s'est qualifiée pour les championnats de France à Lamotte-Beuvron. Ils ont été sacrés vice-champions de France (catégorie poussins 1 au terme de plusieurs jours de compétition. ....à suivre pour mai 2023.

# FINANCES

Retour sur l'année écoulée

## Compte administratif – CA 2021

Le compte administratif 2021 a été voté à l'unanimité lors de la réunion de conseil du 21 mars 2022. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse. Une situation qui se justifie par de nombreux transferts de charges de l'année 2020 (COVID) sur 2021. Le résultat sur l'exercice 2021 est par conséquent, légèrement déficitaire de 9 525.89 €, mais il est très largement compensé par des reports d'excédents de l'année 2020. Les dépenses d'investissement concernent essentiellement le financement des travaux de la deuxième tranche de la RD33. Comme prévu, les subventions attendues en recettes d'investissement pour ces travaux seront en grande partie mandatées pour 2022. Le résultat global du compte de gestion 2021 s'élève à + 172 216.30 €

Résultat global du compte de gestion 2021 :

**+ 172 216.30 €**

### CA 2021

Les dépenses de fonctionnement :

**471 627.13 €**

Les recettes de fonctionnement :

**462 101.24 €**

Les dépenses d'investissement :

**656 900.44 €**

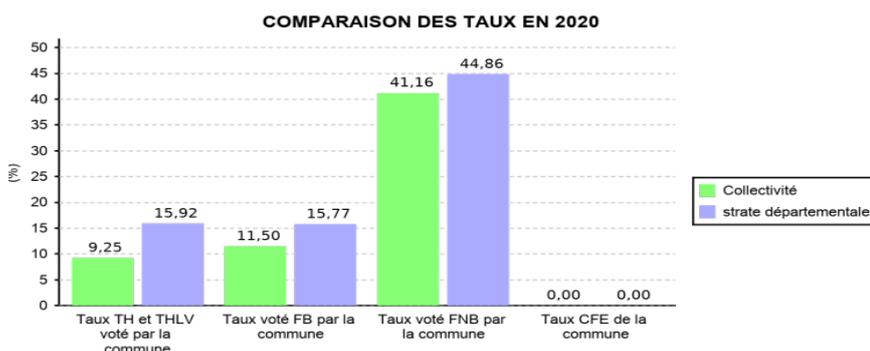
Les recettes d'investissement :

**135 379.63€**

## Impôts locaux 2022.

Le conseil Municipal a reconduit les trois taxes à l'identique pour 2022.

Ci-dessous le comparatif des taux d'imposition ajustés et votés en 2020 par le conseil municipal (en vert) au regard de la strate départementale (en bleu).



Taux d'endettement brut :

**9.7%**

Taxe d'habitation

**9,25 %**

Taxe foncière sur bâti

**11.5 %**

Taxe foncière sur non-bâti

**41,16 %**

## Budget primitif - BP 2022.

Suite au travail de la commission des finances, le vote du budget a d'abord été repoussé en raison du manque de visibilité sur les subventions attendues notamment concernant le dossier de rénovation énergétique des bâtiments. Plusieurs réunions ont eu lieu avec Madame la Sous-préfète, la CCPM, le département et la région Hauts-de-France ce qui a permis d'affiner les prévisions budgétaires 2022. Le Conseil municipal a pu finalement étudier le budget primitif le 11 avril 2022. Il a été voté à l'unanimité. Vous pouvez en retrouver le détail sur le site de la commune (CM 11 avril - Rubrique « vie municipale »)

Dépenses et recettes BP 2022

Fonctionnement :

**698 908.17€**

Investissement :

**1 112 388,88 €**

## Projet de rénovation énergétique de l'école et autres bâtiments communaux.

Ce projet a largement été présenté dans les pages de ce journal en 2022. Vous pouvez aussi retrouver cette présentation sur le site de la commune. Il accuse à ce jour quelques retards liés à la conjoncture actuelle (augmentation des coûts des matériaux et manque d'entreprises). Ce projet entrera dans sa phase opérationnelle durant l'année 2023. Les différentes réunions menées pour établir le budget primitif ont permis d'affiner le plan de financement. Ainsi, une subvention (DSIL - Etat) de 82 k€ a été demandée en supplément des 194 k€ déjà attribués. Le département s'engage à financer le projet à hauteur de 330 k€. La contribution de la CCPM sera de 95 k€ et celle de la région HdF, conditionnée aux solutions constructives mises en œuvre à la réception du chantier, devrait atteindre 120 k€. Le coût total du projet est estimé à 1 445 000 € TTC dont 131 000 € de frais d'études. Après la récupération de la TVA (FCTVA 16.404 %), le financement à charge de la commune est estimé à 387 000€ soit 27.5 %. Comme pour la RD33, ce sont les avances de trésorerie (avant mandatement des subventions) qu'il va falloir gérer !

# TRAVAUX & CADRE DE VIE

Cette année 2022 a été marquée par la fin des travaux des rues du Pavé et Marc Poirette, travaux d'ampleur qui permettent à Jolimetz d'avoir des trottoirs dignes de ce nom et une traversée de village agréable. A chacun donc dorénavant de profiter de ces aménagements en respectant les aires de stationnement et les massifs. **MERCI de ne pas entraver la circulation des piétons par des stationnements sauvages.**



## L'implication des agents communaux dans les chantiers en cours

2023 verra l'évolution des dépenses énergétiques produire ses effets sur les finances communales. C'est pourquoi la municipalité a d'ores et déjà anticipée en renforçant l'isolation de la salle Testelin. Effectués en régie par les employés communaux, Mathieu et Bruno, ces travaux améliorent également l'esthétique de ce bâtiment.

Dans le même registre, tous les bâtiments communaux, hormis la salle Arthur André, feront l'objet d'une réfection énergétique complète (chauffage, isolation ...). D'autres chantiers prometteurs verront le jour en 2023 comme la rénovation de la maison Pépin qui deviendra à terme la « Maison du Sabotier » afin que chacun puisse apprécier ce patrimoine remis en valeur.

Tous les travaux pouvant être menés en régie sur ces chantiers le seront. Par exemple, le chantier de la « transition énergétique » a démarré avec le démontage des garages situés derrière la « mairie ».

## Un grand merci à nos agents communaux

Les agents effectuent régulièrement tous ces petits travaux qui permettent d'embellir notre village. Toutes les semaines, ce même personnel communal s'évertue à maintenir la propreté du village mise à mal par de trop nombreuses incivilités (canettes, emballages de fast Food et gravats divers). L'entretien des espaces verts est toujours une gageure mais nos agents ont toujours su maintenir le cap et sont pleinement engagés à vos côtés. Autant d'énergie et de temps qui pourraient être investis ailleurs. Qu'ils en soient remerciés.



N'oublions pas de citer le travail de Laura, Malika, Marie Florence et Fanny qui s'affairent au quotidien sur la propreté des bâtiments, le périscolaire (cantine, garderie ...) et qui viennent si nécessaire en renfort sur les travaux en espaces verts. Nous remercions également Christine, notre secrétaire administrative pour son implication et ses conseils techniques. Elle vous réservera le meilleur accueil en mairie pour toutes vos démarches (cantine, administratif ...).

# PROJET & CADRE DE VIE

## Rénovation thermique et extension des bâtiments communaux.

Vous retrouverez la présentation complète de ce projet dans le journal communal 2022 ou sur le site : [commune-jolimetz.fr](http://commune-jolimetz.fr).

Retrouvez également le détail du plan de financement prévisionnel dans l'article « finances ». Ce projet entrera dans sa phase opérationnelle en 2023.

Ci-contre votre future Mairie avec de nouveaux espaces pour l'accueil du périscolaire, des répétitions de l'orchestre harmonique, la célébration des mariages, les réunions des associations...



## La « maison du sabotier ».

*Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans les villages qui ceignent la forêt de Mormal, ils étaient des dizaines et des dizaines de sabotiers, une vingtaine rien qu'à Jolimetz.*

Avant la révolution française Hippolyte Verchain, sabotier habitait une longère non loin de l'église. La semaine, les jours de beau temps, il partait avec ses camarades en forêt pour travailler le bois.

Sa maison est toujours debout ! Elle fera l'objet en 2023, d'une restauration complète qui sera entreprise sous la direction de Monsieur Jean-Bernard Stopin (architecte du patrimoine). Connue également sous le nom de maison Pépin, elle permettra à terme l'installation de la bibliothèque, d'un atelier de sabotier et de deux salles de réunions pour les associations.

2022 aura été une année intense pour concrétiser et préparer le projet. Cette maison sera symbolique du travail de nos aïeux. Elle retrouvera son toit de chaume caractéristique des maisons du village avant la révolution.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette restauration, depuis le mois de janvier, **un appel aux dons est en ligne**. Nous sommes particulièrement heureux que la fondation du patrimoine ait retenu notre projet qui peut sembler modeste au côté de projets plus prestigieux : « châteaux », « loto du patrimoine », mais il est représentatif de notre passé rural.

Nous avons bénéficié des encouragements de Monsieur Philippe Roumilhac, délégué régional à la Fondation du Patrimoine. A l'occasion de sa venue en mairie pour signer avec Didier Debrabant la convention de soutien au projet, il nous a précisé : « Nous voyons peu de projets qui participent à la vie d'un village des Hauts-de-France, notamment de cette qualité. Nous sommes donc ravis de pouvoir y participer ».

En douze mois, 15 540,00 euros de dons ont été réalisés pour la maison du sabotier. Un grand merci aux personnes, aux associations et aux entreprises qui par un geste financier ont soutenu notre projet.



*Signature de la convention « fondation du patrimoine », en mairie de Jolimetz - Didier Debrabant et Philippe Roumilhac.*

## Un conte de Noël...

Le 2 décembre, le journal « l'Observateur de l'Avesnois » titrait en couverture « Un don anonyme de 10 000 euros » et en page 14 : « Nous avons reçu un don exceptionnel en soutien de plus de 10 000 euros via un donateur anonyme. Si tout va bien nous mettrons donc l'an prochain les sabots devant la cheminée. Un chouette cadeau de fin d'année ! ».

L'appel aux dons va se poursuivre durant l'année 2023. Les personnes qui souhaitent nous aider dans cette aventure peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts.

Le patrimoine est cette part de l'héritage que nous choisissons de transmettre aux générations suivantes. Agissons aujourd'hui pour s'émerveiller demain ! Pour se rendre sur le site de la fondation du patrimoine :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/maison-du-sabotier-de-jolimetz>

**En juin**, Didier Debrabant et Anthony Vienne se sont rendus au premier forum des acteurs du patrimoine rural. Cette journée était organisée pour permettre des rencontres autour des initiatives originales de restauration du patrimoine proposées aux « quatre coins » de notre région. Cette manifestation se déroulait au musée de plein air de Villeneuve d'Ascq, notre projet a été particulièrement mis à l'honneur durant les ateliers d'échanges entre participants.



**En octobre**, les conseillers communautaires votaient une subvention de 15 000,00 euros au titre du fonds de concours pour « la restauration de la maison du sabotier à Jolimetz ». Le projet de restauration bénéficie ainsi après le Département du Nord et la Région des Hauts de France d'une subvention du Pays de Mormal : soit 80% du plan de financement.

**En décembre**, les quatre entreprises qui vont réaliser le chantier ont été choisies suite à l'appel d'offres présenté sur la plateforme « marchés publics ».

Le journal « La Voix du Nord » publiait également le 2 décembre un article intitulé « A Jolimetz, le projet de la maison du sabotier entre dans sa phase concrète » et on pouvait lire : « Après un premier chantier participatif mis en place il y a quelque temps, qui consistait à déblayer les abords du bâtiment, ce mercredi, élus et bénévoles s'étaient donné rendez-vous à nouveau pour procéder au nettoyage de son volume intérieur, le décapage des sols et l'enlèvement des gravats qui s'y étaient accumulés au fil des années. C'était l'ultime phase de préparation avant l'arrivée des entreprises » .



# ANIMATIONS & VIE MUNICIPALE

Avec la Covid, encore quelques manifestations annulées début 2022, mais notre village se réveille doucement !

## Le 2 avril : parcours du cœur



Après 2 années d'interruption, les marcheurs du parcours du cœur ont emprunté à nouveau les caches de Jolimetz. Même si certains manquaient encore à l'appel, nous étions près d'une cinquantaine cette année !

## Le 16 avril : la chasse aux œufs

La traditionnelle « chasse aux œufs » est également de retour ! Une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs parents a pu profiter d'une après-midi créative. Activités manuelles, jeux ... pour le plus grand plaisir de chacun. Le verre de l'amitié a été offert par l'AEJ, co-organisateur de l'événement. Les enfants sont repartis ravis de leurs créations et de la collecte de chocolats offerts par la municipalité.



## Les cérémonies du 8 mai

Les cérémonies du 8 mai se sont tenues normalement aux monuments de Potelle et Jolimetz avec cette année l'inauguration de la stèle en mémoire de Marc Poirette, résistant et déporté le 1<sup>er</sup> septembre 1944 par « le dernier train de Loos » mort au camp de Sachsenhausen en janvier 1945.

*Pour plus d'informations sur le sujet, voir l'article dans la rubrique « Histoire » du journal 2021 ou du site de la commune*



## Le repas des Aînés

Le repas des Aînés s'est déroulé à la salle Testelin, préparé par le restaurant « Le Mormal ». Comme d'habitude, nous avons mis à l'honneur nos deux plus anciens de l'assemblée : Renée Ducarne et Ferdinand Marchand.

Tous deux ont reçu un panier garni de la part du CCAS. Comme toujours, l'ambiance était festive et conviviale.

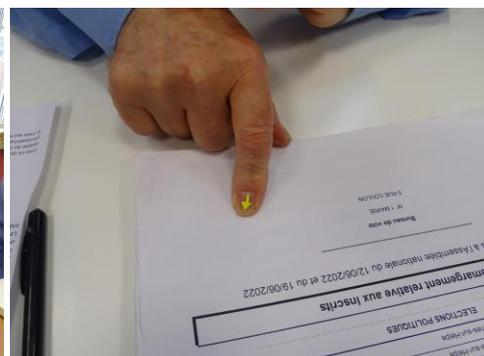


## 17, 18 et 19 mai : la ducasse

Sous une chaleur accablante ? la ducasse a débuté le samedi avec une nouvelle édition de la course cycliste. En soirée, la troupe de théâtre « les voiettes » nous ravissait avec sa dernière pièce : « C'est pas le moment ». Le dimanche, l'orage s'est invité à la partie, ce qui ne fit pas l'affaire des brocanteurs. Seuls quelques téméraires résisteront aux fortes averses. Heureusement, l'orchestre d'harmonie nous a mis un peu de baume au cœur en fin d'après-midi. Comme chaque année, le traditionnel concours de pétanque clôtura cette édition 2022 sans oublier les tours de manèges offerts par la municipalité aux enfants de l'école et du village.



Après les élections présidentielles d'avril, le 19 juin, c'était également le deuxième tour des élections législatives.



**Le 14 juillet :** les élus, certains membres des associations se sont regroupés aux monuments aux morts de Potelle et de Jolimetz avec quelques musiciens de l'orchestre harmonique qui ont interprété la Marseillaise.

## 11 novembre : les enfants aux monuments de Potelle et Jolimetz



C'est toujours un moment particulier quand les enfants de l'école accompagnés de leurs parents sont présents aux commémorations du 11 novembre. Les anciens combattants, les élus ainsi que les aînés attachent une grande importance à cette présence. Pour préparer cette cérémonie, les enfants ont pu avec leurs professeurs évoquer certains faits historiques de la première guerre mondiale et apprendre notre hymne national : la Marseillaise. Ce type de participation permet aux anciens combattants, aux enseignants et aux élus de transmettre une mémoire essentielle aux jeunes générations, faisant écho à leurs engagements aux valeurs de la république.

## 12 et 13 novembre : la foire aux vins

Cette année encore, nous avons fait le plein de nos caves et de visiteurs durant les deux jours de la foire, pas moins de 800 entrées. Avec le dynamisme des membres de l'association AMES et le partenariat « solide » avec la commune, la 7ème édition a remporté une nouvelle fois un franc succès. Les vigneronnes, une vingtaine, et les producteurs locaux expriment chaque année leur plaisir de venir ou de revenir à Jolimetz. La petite restauration sur place, les huitres, les escargots, les flamiches... permettent d'agrémenter la dégustation des blancs, rosés, rouges ou pétillants venus de toutes les régions viticoles de France.

L'association AMES redistribue une partie de ses bénéfices au téléthon. Un grand merci à eux.



## En décembre : le Téléthon 2022



Comme chaque année le téléthon a mobilisé les bénévoles pour la collecte et la distribution des viennoiseries.

Merci à toutes et tous pour votre contribution et un remerciement particulier à l'association AMES pour le don de 300€ suite à la foire aux vins.

L'ensemble de la collecte s'élève à 845.50€.



Mireille  
Coordinatrice AFM TELETHON

## Le 19 décembre : la distribution des colis aux aînés.

Cette distribution est toujours un moment d'échange et de partage avec nos aînés. Nous nous efforçons toujours de leur proposer des colis de qualité avec des produits locaux. Cette année, nous avons fait appel à Martine Dubois pour son jus de pomme et à une entreprise qui ne propose que des produits du terroir de bonnes références.

*Le conseil Municipal vous présente ses  
meilleurs vœux pour l'année  
2023*



# SOLIDARITE & SOCIAL

## Jolimetz solidaire avec l'Ukraine :

Samedi 12 mars et lundi 14 mars 2022, nous avons participé en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Mormal à l'effort de solidarité en faveur de l'Ukraine.

Vos dons importants en linge, produits d'hygiène et de santé, conserves alimentaires ont été acheminés dans un premier temps sur Landrecies.

Les dons des communes ont été rassemblés, triés et envoyés vers l'Ukraine, un grand merci à tous les Jolimessins qui ont participé à cet élan de solidarité.



*Bruno et Mathieu déchargent les dons au point de collectage de la CCPM*

## Centre Communal d'Action Sociale

Le Comité Communal d'Action Sociale est une « instance » indépendante rattachée toutefois à la commune puisque le Maire en est de droit le président. Le CCAS est animé par des membres élus et non élus.

Le CCAS finance chaque année le repas des aînés. Nous savons que ces moments sont importants pour maintenir entre nous des contacts, du lien social.

### *Jolimetz solidaire :*

N'hésitez pas si besoin à nous contacter en mairie. Selon votre situation, nous pourrions peut être agir directement ou vous conseiller un contact pouvant vous aider dans vos démarches : service action sociale du Pays de Mormal - Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du Département du Nord...

En cas de difficulté urgente, le CCAS peut proposer un prêt sans intérêt (pour des montants pouvant aller jusqu'à 1500,00 euros). Il n'est pas question pour nous de remplacer ni les « services sociaux » ni les « banques » ; l'idée est de permettre après une étude en toute discrétion de vous aider pour, par exemple, assurer des soins médicaux, dentaires, rembourser un crédit... N'attendez pas qu'une situation devienne trop grave pour nous contacter.

Au cours de cette année le CCAS a participé à l'achat de nouvelles tables pour un meilleur accueil des enfants à la cantine.

**En cas de besoin vous pouvez contacter :** Didier Debrabant (président du CCAS), Anthony Vienne (premier adjoint en charge du social), et/ou un des membres du C.C.A.S : Charles Autréaux, Edith Glasse, Bernard Colpin, Yvon Delferrière, Yves Baille, Marcelle Ghaye, Marc Houzet, Mireille Dupire.